



Service TERRITOIRES

Monsieur le Président
Communauté de communes
Liffré-Cormier Communauté
8 le Carfour
35340 LA BOUEXIERE

Objet : PLU La Bouëxière – MS
n°7

Dossier suivi par :

Annelise Ferré-Pellé

02 23 48 26 60 / 06 85 59 36 21

annelise.ferre@bretagne.cha

mbagri.fr

A Rennes, le 3 juillet 2026

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis le projet de modification simplifiée n°7 du PLU de La Bouëxière, en vue de recueillir notre avis.

Le projet porte sur la modification du règlement de la zone Aps, correspondant au STECAL comprenant des équipements médicaux-sociaux, des administrations et établissement d'enseignement.

Ce STECAL accueille également une activité agricole de maraîchage.

Afin de permettre l'évolution de l'ensemble des activités présentent, il est proposé d'adapter la règle de réciprocité distance sur ce STECAL conformément à l'article L. 111-3 du Code rural qui prévoit que : « *Dans les parties actuellement urbanisées des communes, des règles d'éloignement différentes de celles qui résultent du premier alinéa peuvent être fixées pour tenir compte de l'existence de constructions agricoles antérieurement implantées. Ces règles sont fixées par le plan local d'urbanisme ou, dans les communes non dotées d'un plan local d'urbanisme, par délibération du conseil municipal, prise après avis de la chambre d'agriculture et enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement.* »

Cette solution a pu être travaillée avec nos services, la Chambre d'agriculture émet donc un avis favorable à la modification simplifiée n°7.

Adresse de correspondance :
Rue Maurice Le Lannou
CS 14226
35042 Rennes Cedex

02 23 48 23 23
bretagne.chambres-agriculture.fr

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos cordiales salutations.

Le Président,
Loïc GUINES